



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique fiscale

Question écrite n° 48769

### Texte de la question

M. Francis Delattre attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les conséquences de l'application d'une fiscalité qui assimile des associations culturelles à des entreprises de spectacles. En effet, l'application concrète des textes en vigueur conduit à mettre gravement en péril et sans doute à condamner définitivement l'activité d'un certain nombre d'associations comme celles qui travaillent actuellement dans nos communes. Ces associations remplissent en effet un rôle culturel et social essentiel dans des communes qui ne peuvent rivaliser avec l'attrait culturel de la capitale tout en permettant l'accès à la culture pour toute une frange de la population qui ne peut se rendre pour de multiples raisons au cœur de Paris ou pour ceux qui ne peuvent consacrer qu'un budget limité pour la fréquentation des spectacles. Par ailleurs, nos communes dont les ressources économiques sont modestes ne peuvent pas prendre en totalité la charge de ce besoin et de ce service. Ainsi, l'équilibre existant qui permettait à ces associations de remplir ce besoin se voit aujourd'hui gravement menacé par l'application de ces mesures fiscales. Il lui demande en conséquence s'il envisage d'apporter des adaptations à ce régime fiscal.

### Données clés

**Auteur :** [M. Delattre Francis](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48769

**Rubrique :** Impôts et taxes

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 février 1997, page 899